

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à huis clos à l'hôtel de ville, le 4 mai 2020 à 20 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Serge Péloquin, les conseillères et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Alain Maher, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs
M. Patrick Péloquin, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes
Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel

Le directeur général, Me Karl Sacha Langlois, le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, et le chef de division - communication, M. Dominic Brassard, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2020-05-215

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis avec l'ajout des sujets suivants :

- 8.1 Renonciation au délai de 72 heures tel que prescrit par la *Loi sur les cités et villes* pour la transmission de documentation utile à la prise de décision;
- 8.2 Octroi de contrat - travaux de réfection majeure de trottoirs pour 2020;
- 8.3 Résolution d'appui – demande au gouvernement du Québec de procéder à une décentralisation du système de santé;
- 8.4 Gratuité des permis pour la vente ambulante de produits alimentaires glacés pour la saison estivale 2020;
- 8.5 Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2460 « Concernant une modification de l'article 2 du Règlement n°2459 « Concernant les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion » afin de préciser le type de commerces visés par ce règlement ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-216

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la dernière séance a été distribué aux membres du conseil au moins 24 heures avant la présente séance,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Benoît Guèvremont, que le greffier soit dispensé de donner lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020 et que ce procès-verbal soit accepté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-217

Procès-verbal du comité de circulation du 11 mars 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 11 mars 2020 tel que soumis par le secrétaire du comité,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce procès-verbal,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le procès-verbal de la réunion du comité de circulation tenue le 11 mars 2020 et les recommandations contenues audit procès-verbal soient acceptés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-218

Comptes à payer

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer datée du 30 avril 2020,

CONSIDÉRANT que la trésorière de la Ville de Sorel-Tracy certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par M. Alain Maher, que le conseil autorise le paiement des comptes pour la période du 21 au 30 avril 2020 totalisant 1 510 645,21 \$ et apparaissant à la liste en date du 30 avril 2020 soumise par la trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-219

Dépôt du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations pour le mois de janvier 2020

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Dominique Ouellet, que le conseil reçoive copie du rapport des retraits automatiques au compte d'opérations de la Ville de Sorel-Tracy pour le mois de janvier 2020, tel que soumis par Mme Laurianne Daneau, technicienne en administration au Service des finances.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-220

Octroi de contrat - service d'entretien technique des systèmes mécaniques pour le refroidissement des dalles de béton réfrigérées au Colisée Cardin et au curling Aurèle-Racine

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 17 juin 2019, adoptait la résolution no 2019-06-433 afin d'octroyer un contrat pour le service d'entretien technique des systèmes mécaniques pour le refroidissement des dalles de béton réfrigérées pour le Colisée Cardin et le curling Aurèle-Racine à Cimco réfrigération au coût de 91 150 \$, taxes non comprises, en tenant compte que le coût final du contrat pouvait varier selon les travaux qui avaient été effectués,

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservée le droit de se prévaloir d'une clause de renouvellement pour quatre périodes additionnelles d'une année chacune, sous réserve de faire connaître son intention, par écrit, à l'adjudicataire au moins trente jours avant l'expiration dudit contrat,

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'utiliser l'option de renouvellement pour la saison 2020-2021,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 28 avril 2020 soumis à cet effet par Mme Émilie Bouthillette, chef de division - approvisionnement, et les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 587 823,48 \$ pour cinq ans, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont :

QUE le contrat pour le service d'entretien technique des systèmes mécaniques pour le refroidissement des dalles de béton réfrigérées pour le Colisée Cardin et le curling Aurèle-Racine octroyé à Cimco réfrigération soit renouvelé pour la somme de 105 679,27 \$, toutes taxes comprises, en tenant compte que le coût final du contrat pourra varier selon les travaux qui auront été effectués, et ce, pour la période du 1er juin 2020 au 31 mai 2021,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-221

Octroi de contrat - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Lambert

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 17 mars 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue Lambert, entre les rues Tétreau et Turcotte,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 974 670 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Patrick Péloquin :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue Lambert, entre les rues Tétreau et Turcotte, soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Sintra inc. (région Mauricie/Centre-du-Québec), pour la somme de 896 656,11 \$, toutes taxes comprises,

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt nos 2288 et 2426.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-222

Autorisation d'une provision - travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie sur la rue Lambert

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020, adoptait la résolution no 2020-05-221 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux d'aqueduc, d'égout et de voirie à être exécutés sur la rue Lambert, entre les rues Tétreau et Turcotte, à Sintra inc. (région Mauricie/Centre-du-Québec) au coût de 896 656,11 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QU'une provision de 89 665,61 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 986 321,72 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même les Règlements d'emprunt nos 2288 et 2426.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-223

Octroi de contrat - travaux de remplacement de conduites d'aqueduc à la centrale de traitement d'eau du 78, chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 28 avril 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumissions pour les travaux de remplacement de conduites d'aqueduc à la centrale de traitement d'eau du 78, chemin des Patriotes,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 640 036,51 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par Mme Dominique Ouellet :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc à la centrale de traitement d'eau du 78, chemin des Patriotes soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Danis construction inc., pour la somme de 558 000 \$, toutes taxes comprises,

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt no 2318.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-224

Autorisation d'une provision - travaux de remplacement de conduites d'aqueduc à la centrale de traitement d'eau du 78, chemin des Patriotes

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020, adoptait la résolution no 2020-05-223 afin d'accorder un contrat pour la réalisation des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc à la centrale de traitement d'eau du 78, chemin des Patriotes à Danis Construction inc. au coût de 558 000 \$, toutes taxes comprises,

CONSIDÉRANT qu'aux fins de gestion de ce projet, il y a lieu d'autoriser une provision pour les imprévus,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QU'une provision de 55 800 \$ représentant 10 % de la valeur du contrat soit autorisée pour les imprévus, ce qui porte le montant maximal autorisé à dépenser à 613 800 \$, toutes taxes comprises, pour la réalisation de ce contrat,

QUE cette dépense soit financée à même le Règlement d'emprunt no 2318.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-225

Priorisation de l'administration municipale pour l'achat local dans le cadre de la relance économique de la ville de Sorel-Tracy à la suite de la pandémie du coronavirus (COVID-19)

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'élaboration de son plan de relance économique, le conseil municipal souhaite que la Ville de Sorel-Tracy et ses citoyens favorisent l'achat local dans le but de dynamiser, en premier lieu, l'économie locale,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a déjà un cadre administratif lui permettant d'encourager l'achat local pour les biens et services nécessaires à ses activités,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Politique d'approvisionnement adoptée par le conseil le 6 avril 2020, le directeur général peut approuver l'octroi de contrat de gré à gré sans demande de prix pour des dépenses n'excédant pas le seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par Mme Sylvie Labelle, que le conseil appuie le directeur général dans ses prises de décision visant à encourager l'achat local dans le cadre de la relance économique de la ville de Sorel-Tracy découlant de la pandémie du coronavirus (COVID-19).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-226

Adhésion 2020-2021 au Carrefour action municipale et famille

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sorel-Tracy au Carrefour action municipale et famille pour la période du 1er avril 2020 au 31 mars 2021,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture à cet effet au montant de 157,50 \$, taxes non comprises,

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières,

QUE M. Patrick Péloquin, conseiller du district n°7 - Des Patriotes, soit nommé à titre de représentant de la Ville de Sorel-Tracy au sein du conseil d'administration de Carrefour action municipale et famille.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-227

Nomination du maire suppléant

IL EST PROPOSÉ par Mme Sylvie Labelle, appuyée par M. Jocelyn Mondou, que M. Martin Lajeunesse soit nommé maire suppléant à compter du 5 mai 2020 jusqu'au 17 août 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-228

Nomination au poste de contremaître - parcs et espaces verts au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 30 avril 2020 soumis par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Jocelyn Mondou :

QUE le conseil autorise la nomination de M. Marc-André Paquin au poste de contremaître - parcs et espaces verts au Service des travaux publics, et ce, à compter du 24 mai 2020, le tout conformément aux conditions de travail du personnel cadre,

QUE conformément au 2^{ième} paragraphe de l'article 6 de la Politique de rémunération des cadres de la Ville de Sorel-Tracy, sa rémunération soit établie à celle de la classe 7, échelon 4, de cette politique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-229

Nomination au poste de chauffeur-patrouilleur au Service des travaux publics

CONSIDÉRANT que le poste de chauffeur-patrouilleur au Service des travaux publics est devenu vacant,

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des travaux publics a fait une demande au Service des ressources humaines afin de procéder à la dotation de ce poste,

CONSIDÉRANT que le Service des ressources humaines a procédé à un affichage interne, le tout conformément aux dispositions de la convention collective,

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 30 avril 2020 soumis à cet effet par M. Denis Péloquin, directeur du Service des ressources humaines, et les recommandations contenues dans ce rapport,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE le conseil autorise la nomination de M. Claude Lagotte au poste de chauffeur-patrouilleur au Service des travaux publics, et ce, en vue qu'il obtienne, au terme de sa période de probation, le statut de salarié permanent, le tout conformément aux dispositions de la convention collective signée avec le Syndicat des employés municipaux de Sorel-Tracy (CSN),

QUE cette nomination soit effective à compter du 9 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-230

Demande au ministère des Transports du Québec afin de mettre fin à l'entente visant l'entretien d'une partie du réseau routier supérieur par la Ville

CONSIDÉRANT que le directeur général alors en poste signait, le ou vers le 4 juin 2018, une entente contractuelle avec le ministère des Transports du Québec afin que la Ville de Sorel-Tracy devienne responsable de divers travaux d'entretien d'une partie de la route 132 (boulevard Fiset), d'une partie de la route 133 (chemin des Patriotes) et d'une partie du boulevard Poliquin, le tout constituant le réseau routier supérieur sous la gouverne du ministère des Transports du Québec,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, la Ville de Sorel-Tracy reçoit depuis 2018 un montant forfaitaire annuel non indexé de 58 901,06 \$ pour l'exécution de divers travaux d'entretien, tels que le rapiéçage manuel à l'enrobé à chaud et à froid, l'enlèvement de détritrus et le rapiéçage des accotements en matériaux granulaires,

CONSIDÉRANT qu'il était d'avis du conseil, à la signature de cette entente, que le fait de réaliser ces divers travaux garantissait le maintien d'un service de proximité que la population est en droit de s'attendre de recevoir pour l'entretien du réseau routier,

CONSIDÉRANT que ces divers travaux d'entretien, réalisés par le Service des travaux publics, dépassent largement l'obligation contractuelle de la Ville, et ce, à cause de l'état avancé de détérioration de la surface de roulement des voies de circulation concernées,

CONSIDÉRANT que dans le but de garantir une qualité de surface de roulement minimale, le Service des travaux publics a dû réaliser récemment des travaux de rapiéçage majeur sur la partie concernée du boulevard Fiset pour un montant, à eux seul, bien supérieur au montant forfaitaire annuel prévu pour l'ensemble de la prestation de services devant être rendue,

CONSIDÉRANT que, de ce fait, la Ville devra assumer à même son propre budget les autres travaux requis à l'entente,

CONSIDÉRANT que la Ville vise toujours à maintenir des services de qualité, tant pour ses citoyens que pour les utilisateurs en général, de cette portion du réseau routier de son territoire,

CONSIDÉRANT que pour tous ces motifs, il est d'avis du conseil que l'entente signée en juin 2018 ne peut plus continuer d'être appliquée dans sa version actuelle,

CONSIDÉRANT que les citoyens, en général, ne font pas la distinction entre le réseau routier supérieur et le réseau routier municipal et que, de ce fait, de nombreuses plaintes sont acheminées directement à la Ville concernant la piètre qualité de la surface de roulement de ces voies de circulation,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Alain Maher :

QUE le conseil informe le ministère des Transports du Québec que la Ville de Sorel-Tracy n'entend plus continuer sa prestation de services tel que convenu à l'entente signée en juin 2018,

QUE la Ville de Sorel-Tracy demande au ministère des Transports du Québec le remboursement des sommes assumées par la Ville et dépassant le montant forfaitaire de 58 901,06 \$ établi pour les années 2019 et 2020 et découlant de l'exécution de la prestation de services par le Service des travaux publics,

QUE le conseil donne mandat à la Direction générale et au Maire de faire les représentations nécessaires auprès du ministère des Transports du Québec afin que la Ville obtienne une compensation monétaire et des garanties que la partie du réseau routier supérieur constituée d'une partie de la route 132 (boulevard Fiset), d'une partie de la route 133 (chemin des Patriotes) et d'une partie du boulevard Poliquin soit resurfacée dans le but d'en améliorer la qualité de la surface de roulement et, le cas échéant, négocier une nouvelle entente adaptée aux conditions réelles du réseau routier supérieur,

QUE le député de Richelieu, M. Jean-Bernard Émond, soit invité à accompagner la Ville de Sorel-Tracy dans ses discussions avec le ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-231

Demande au ministère des Transports du Québec - resurfacement de certaines bretelles de l'autoroute 30

CONSIDÉRANT l'état lamentable de certaines bretelles de l'autoroute 30 sur le territoire de la ville de Sorel-Tracy,

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par Mme Sylvie Labelle, que la Ville de Sorel-Tracy demande au ministère des Transports du Québec de

procéder, le plus rapidement possible, au resurfaçage des bretelles pour les entrées et les sorties du chemin Saint-Roch et des boulevards Saint-Louis, des Érables et de Tracy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-232

Proclamation - mois de mai - Mois du vélo

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 12 février 2018, adoptait la résolution no 2018-02-110 afin d'adopter le Plan de mise en œuvre des initiatives Vélosympatiques,

CONSIDÉRANT que le mois de mai au Québec est reconnu comme le Mois du vélo,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy en fait la promotion et veut ainsi favoriser les saines habitudes de vie de ses citoyens,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy désire renforcer la culture du vélo dans la communauté,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy encourage ses citoyens à utiliser le vélo comme moyen de transport,

CONSIDÉRANT que la promotion du vélo fait partie des solutions pour réduire la congestion routière et les gaz à effet de serre,

CONSIDÉRANT que le développement d'une culture du vélo fait partie des solutions pour améliorer la mobilité des citoyens et les encourager à avoir un mode de vie actif,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy encourage le transport actif par des aménagements urbains qui répondent aux besoins des usagers,

CONSIDÉRANT les investissements constants de la Ville de Sorel-Tracy afin d'améliorer le réseau cyclable,

CONSIDÉRANT que le comité 0-5-30 de la Ville de Sorel-Tracy encourage les employés de la Ville à participer aux activités organisées dans le cadre du Mois du vélo,

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Alain Maher, que le conseil décrète le mois de mai, le Mois du vélo.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-233

Renonciation au délai de 72 heures tel que prescrit par la Loi sur les cités et villes pour la transmission de documentation utile à la prise de décision

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Péloquin, appuyé par M. Jocelyn Mondou, que le conseil renonce au délai de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, tel que prescrit à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19) pour la disponibilité de la documentation utile à la prise de décision par le conseil concernant l'octroi de contrat pour les travaux de réfection majeure de trottoirs pour 2020, la résolution d'appui pour une demande au gouvernement du Québec de procéder à une décentralisation du système de santé, la gratuité des permis pour la vente ambulante de produits alimentaires glacés pour la saison estivale 2020 et l'avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2460 « Concernant une modification de l'article 2 du Règlement n°2459 « Concernant les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion » afin de préciser le type de commerces visés par ce règlement ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-234

Octroi de contrat - travaux de réfection majeure de trottoirs pour 2020

CONSIDÉRANT le rapport décisionnel du 4 mai 2020 soumis par Mme Émilie Bouthillette, chef de division – approvisionnement, concernant l'analyse de soumission pour les travaux de réfection majeure de trottoirs 2020 dans diverses rues de la ville,

CONSIDÉRANT les recommandations contenues dans ce rapport,

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 477.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C 19), une estimation de ce contrat a été évaluée par la Ville et que ce dernier a été évalué à 219 030 \$, toutes taxes comprises,

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Lajeunesse, appuyé par M. Olivier Picard :

QUE le contrat pour la réalisation des travaux de réfection majeure de trottoirs 2020 soit accordé au seul soumissionnaire conforme, soit Danis construction inc., au coût de 235 876,96 \$, toutes taxes comprises,

QUE le coût final du contrat pourra varier selon les quantités réellement exécutées ou fournies, et ce, jusqu'à concurrence des sommes disponibles à cet effet,

QUE cette dépense soit financée à même la tarification imposée en vertu du Règlement no 2452 « Concernant l'imposition des taxes, compensations, tarifications et cotisations municipales pour l'année 2020 » pour la réfection du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-235

Résolution d'appui – demande au gouvernement du Québec de procéder à une décentralisation du système de santé

CONSIDÉRANT qu'avec les événements récents causés par la pandémie du coronavirus (COVID-19), l'actualité ne cesse de démontrer à quel point la réforme du système de santé de l'ancien gouvernement l'a complètement déstabilisé,

CONSIDÉRANT que la centralisation draconienne actuelle des établissements de santé au Québec ne permet plus d'offrir des soins de santé de qualité à la population du Québec,

CONSIDÉRANT que l'éloignement excessif des centres décisionnels les déconnecte de la réalité concrète et des besoins particuliers des prestataires de soins et de services des établissements individuels,

CONSIDÉRANT que la lourdeur administrative actuelle est un obstacle à l'efficacité de la dispensation des soins et services en santé pour la population,

CONSIDÉRANT que l'absence de gouvernance locale de chaque établissement le prive d'une autonomie indispensable à la dispensation adaptée et personnalisée de soins à sa clientèle en fonction de ses propres besoins et ses propres caractéristiques,

CONSIDÉRANT que l'absence de budgets dédiés et autogérés pour chaque établissement le prive d'une autogestion et d'un réel pouvoir décisionnel,

CONSIDÉRANT que l'absence de représentants et comités locaux pour chaque établissement, tels que directeur général, conseil d'administration, directeur des services professionnels et commissaires aux plaintes le prive de sa capacité à s'autogérer et s'autoévaluer et à assurer un contrôle de la qualité des soins et services dispensés et une imputabilité locale à la performance,

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Maher, appuyé par M. Benoît Guèvremont :

QUE le conseil appuie la démarche de la Dr Marie-Claude Blouin, MD, FRCSC et s'associe à cette dernière afin de demander au ministère de la Santé et au gouvernement du Québec :

- procéder à une décentralisation du système de santé afin chaque établissement de santé au Québec retrouve sa structure de gouvernance locale et que la réforme Barette soit déclarée caduque;
- redonner à chaque établissement de santé au Québec sa structure administrative propre, son propre directeur général, son propre conseil d'administration, son propre commissaire aux plaintes, son propre comité des usagers et son propre directeur des services professionnels;
- redonner à chaque établissement de santé au Québec son pouvoir décisionnel propre et sa capacité et sa légitimité à s'autogérer et s'autoadministrer;
- donner le pouvoir à chaque établissement de santé au Québec de gérer son propre budget,

QUE le député de Richelieu à l'Assemblée nationale, M. Jean-Bernard Émond, soit invité à appuyer cette demande et s'engage à la déposer devant l'Assemblée nationale,

QUE ce dernier soit également invité à lancer une pétition sur le site WEB de l'Assemblée nationale demandant la décentralisation du système de santé québécois et à la présenter à l'Assemblée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-236

Gratuité des permis pour la vente ambulante de produits alimentaires glacés pour la saison estivale 2020

CONSIDÉRANT que le conseil, lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020, adoptait la résolution n°2020-04-214 afin de décréter la gratuité de la location d'espaces publics devant servir à l'aménagement de terrasses durant la saison estivale 2020 de façon à aider à la relance et de favoriser la dynamisation au moment de la réouverture des lieux publics et du déconfinement découlant de la pandémie de la COVID-19,

IL EST PROPOSÉ par Mme Dominique Ouellet, appuyée par M. Jocelyn Mondou, le conseil autorise à surseoir à l'application de l'article 6 du Règlement n°2331 « Concernant les camions de cuisine et la vente ambulante de produits alimentaires glacés » afin de décréter la gratuité des permis pour la vente ambulante de produits alimentaires glacés pour la saison estivale 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2020-05-237

Avis de motion pour l'adoption du Règlement no 2460 « Concernant une modification de l'article 2 du Règlement n°2459 « Concernant les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion » afin de préciser le type de commerces visés par ce règlement »

Mme Dominique Ouellet dépose le projet de Règlement no 2460 « Concernant une modification de l'article 2 du Règlement n°2459 « Concernant les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion » afin de préciser le type de commerces visés par ce règlement » et donne avis de motion qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil.

Période de questions

Aucune personne n'est présente vu la séance tenue à huis clos.

Période
d'information
aux citoyens

Le maire invite à tour de rôle les membres du conseil à utiliser cette période de la séance pour informer les citoyens de leur quartier de sujets variés.

LEVÉE DE LA
SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Guèvremont, appuyé par M. Alain Maher, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Serge Péloquin, maire